

INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE

Pour une puissance installée comprise entre 36 kw et 100 kw



VOS OBJECTIFS

- Financer un outil de production (bâtiments) ou rénover une toiture existante
- Déterminer s'il est possible d'installer des panneaux photovoltaïques pour financer un bâtiment ou rénover une toiture existante
- Bénéficier d'un accompagnement pour le choix du constructeur du bâtiment, des modules photovoltaïques
- Avoir une offre bancaire adaptée
- Une proposition d'assurance négociée collectivement

LE SERVICE

Nous réalisons une visite sur votre exploitation afin de définir ensemble votre projet : bâtiment à construire ou à équiper, implantation du projet sur site, relevés de masques solaires, et consultation des constructeurs bâtiments (phase individuelle), dépôt de la Proposition Technique et Financière auprès d'ERDF, en partenariat avec un bureau d'études (phase individuelle), accompagnement pour l'obtention des permis de construire, négociations groupées banques et assurances, consultations des installateurs photovoltaïques (phase collective)

Documents remis : un compte rendu écrit de la prestation de conseil reprenant l'ensemble des éléments de votre projet de la fondation du bâtiment au raccordement, des compte rendus des réunions d'information collectives

Durée et modalités : 2 étapes successives : une phase de conseil individuel et une phase d'information collective qui s'échelonnent sur une durée de 1 an au maximum (terrain et bureau)

Public et préalables : prestation individuelle et collective sur la phase de conseil destinée aux agriculteurs ayant des toitures sud ou sud-ouest à équiper ou un bâtiment à construire. Vous devez avoir un bâtiment ou un projet de bâtiment bien exposé

NOS POINTS FORTS

- Neutralité dans le conseil
- Expertise reconnue
- Expériences depuis plusieurs années avec 150 dossiers montés depuis 8 ans
- Un réseau relationnel (constructeurs bâtiments, installateurs photovoltaïques, banques, assurances, administrations) qui nous permet d'accompagner les projets en optimisant les différents paramètres
- Une structuration régionale qui permet de mutualiser les compétences et de bénéficier du retour d'expériences d'agriculteurs européens (agriculteurs allemands ayant 15 ans d'expérience)



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
ARIÈGE



Les différentes compétences présentes au sein de la Chambre d'agriculture et bénéficiant d'une organisation collective qui réduit considérablement le coût du projet

CONDITIONS SUR DEMANDE

- ÉTAPE 1 : 1 100 € HT
- ÉTAPE 2 : 1 000 € HT
- ÉTAPE 3 : 1 500 € HT



Chambre d'agriculture de l'Ariège - 32, avenue du général de Gaulle - 09000 Foix
Tél. 05 61 02 14 00 - www.ariège.chambagri.fr - accueil@chambagri.fr
Contact : David Brus - Responsable produit : Philippe Beaufort

La Chambre d'agriculture de l'Ariège est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.
Communication - Chambre agriculture Ariège - SUP COM ENR n°101 20.04.15 m à j : 07/05/2015



INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE

Pour une puissance installée inférieure à 36 KW



VOS OBJECTIFS

- Financer un outil de production (bâtiments) ou rénover une toiture existante
- Déterminer s'il est possible d'installer des panneaux photovoltaïques pour financer un bâtiment ou rénover une toiture existante
- Bénéficier d'un accompagnement pour le choix du constructeur du bâtiment, des modules photovoltaïques
- Avoir une offre bancaire adaptée
- Une proposition d'assurance négociée collectivement

LE SERVICE

Nous réalisons une visite sur votre exploitation afin de définir ensemble votre projet : bâtiment à construire ou à équiper, implantation du projet sur site, relevés de masques solaires, et consultation des constructeurs bâtiments (phase individuelle), dépôt de la Proposition Technique et Financière auprès d'ERDF, en partenariat avec un bureau d'études (phase individuelle), accompagnement pour l'obtention des permis de construire, négociations groupées banques et assurances, consultations des installateurs photovoltaïques (phase collective)

Documents remis : un compte rendu écrit de la prestation de conseil reprenant l'ensemble des éléments de votre projet de la fondation du bâtiment au raccordement, des compte rendus des réunions d'information collectives

Durée et modalités : 2 étapes successives : une phase de conseil individuel et une phase d'information collective qui s'échelonnent sur une durée de 1 an au maximum (terrain et bureau)

Public et préalables : prestation individuelle et collective sur la phase de conseil destinée aux agriculteurs ayant des toitures sud ou sud-ouest à équiper ou un bâtiment à construire. Vous devez avoir un bâtiment ou un projet de bâtiment bien exposé

NOS POINTS FORTS

- Neutralité dans le conseil
- Expertise reconnue
- Expériences depuis plusieurs années avec 150 dossiers montés depuis 8 ans
- Un réseau relationnel (constructeurs bâtiments, installateurs photovoltaïques, banques, assurances, administrations) qui nous permet d'accompagner les projets en optimisant les différents paramètres
- Une structuration régionale qui permet de mutualiser les compétences et de bénéficier du retour d'expériences d'agriculteurs européens (agriculteurs allemands ayant 15 ans d'expérience)



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
ARIÈGE



Les différentes compétences présentes au sein de la Chambre d'agriculture et bénéficiant d'une organisation collective qui réduit considérablement le coût du projet

CONDITIONS SUR DEMANDE

- ÉTAPE 1 : 1 100 € HT
- ÉTAPE 2 : 500 € HT
- ÉTAPE 3 : 1 000 € HT



Chambre d'agriculture de l'Ariège - 32, avenue du général de Gaulle - 09000 Foix
Tél. 05 61 02 14 00 - www.ariège.chambagri.fr - accueil@chambagri.fr
Contact : David Brus - Responsable produit : Philippe Beaufort

La Chambre d'agriculture de l'Ariège est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.
Communication - Chambre agriculture Ariège - SUP COM ENR n°101 20.04.15 m à j : 07/05/2015



www.afnor.org
Liste des sites certifiés et de nos engagements sur www.chambre-agriculture.fr

INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE

Pour une puissance installée comprise entre 100 KW et 250 KW



VOS OBJECTIFS

- Financer un outil de production (bâtiments) ou rénover une toiture existante
- Déterminer s'il est possible d'installer des panneaux photovoltaïques pour financer un bâtiment ou rénover une toiture existante
- Bénéficier d'un accompagnement pour le choix du constructeur du bâtiment, des modules photovoltaïques
- Avoir une offre bancaire adaptée
- Une proposition d'assurance négociée collectivement

LE SERVICE

Nous réalisons une visite sur votre exploitation afin de définir ensemble votre projet : bâtiment à construire ou à équiper, implantation du projet sur site, relevés de masques solaires, et consultation des constructeurs bâtiments (phase individuelle), dépôt de la Proposition Technique et Financière auprès d'ERDF, en partenariat avec un bureau d'études (phase individuelle), dépôt du dossier d'appel d'offre simplifié auprès de la Commission de Régulation de l'Energie, accompagnement de l'obtention des permis de construire, négociations groupées banques et assurances, consultation des installateurs photovoltaïques (phase collective)

Documents remis : un compte rendu écrit de la prestation de conseil reprenant l'ensemble des éléments de votre projet de la fondation du bâtiment au raccordement, des compte rendus des réunions d'information collectives

Durée et modalités : 2 étapes successives : une phase de conseil individuel et une phase d'information collective qui s'échelonnent sur une durée de 1 an au maximum (terrain et bureau)

Public et préalables : prestation individuelle et collective sur la phase de conseil destinée aux agriculteurs ayant des toitures sud ou sud-ouest à équiper ou un bâtiment à construire. Vous devez avoir un bâtiment ou un projet de bâtiment bien exposé

NOS POINTS FORTS

- Neutralité dans le conseil
- Expertise reconnue
- Expériences depuis plusieurs années avec 150 dossiers montés depuis 8 ans
- Un réseau relationnel (constructeurs bâtiments, installateurs photovoltaïques, banques, assurances, administrations) qui nous permet d'accompagner les projets en optimisant les différents paramètres
- Une structuration régionale qui permet de mutualiser les compétences et de bénéficier du retour d'expériences d'agriculteurs européens (agriculteurs allemands ayant 15 ans d'expérience)



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
ARIÈGE



Les différentes compétences présentes au sein de la Chambre d'agriculture et bénéficiant d'une organisation collective qui réduit considérablement le coût du projet

CONDITIONS SUR DEMANDE

- ÉTAPE 1 : 2 600 € HT (DONT 600 € D'ACOMPTE)
- ÉTAPE 2 : 2 400 € HT



Chambre d'agriculture de l'Ariège - 32, avenue du général de Gaulle - 09000 Foix
Tél. 05 61 02 14 00 - www.ariège.chambagri.fr - accueil@chambagri.fr
Contact : David Brus - Responsable produit : Philippe Beaufort

La Chambre d'agriculture de l'Ariège est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.
Communication - Chambre agriculture Ariège - SUP COM ENR n°101 20.04.15 m à j : 07/05/2015



www.afnor.org
Liste des sites certifiés et de nos engagements sur www.chambre-agriculture.fr